



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 26 FÉVRIER 2019**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit février deux mil dix-neuf s'est réuni à la Mairie le vingt-six février deux mil dix-neuf à vingt-heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc COMBOT, Maire.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Luc COMBOT, Jean-Louis LEBALLEUR, Jean-Claude THEROUIN, Madame Annick PETIT, Monsieur Luc ARNAULT, Mesdames Annette FOUSSARD, Marie-France REYMOND, Michèle PISSOT.

Absentes excusées : Mesdames Claire ROULLIER, Claude FILLATRE, Noëlle FREMONT.

Absents : Messieurs François RONCIÈRE, Dominique BONVILLE, Pascal BRISET, Madame Stéphanie LEFEBVRE.

Madame Marie-France REYMOND a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 05 février 2019,
- 2) Demande d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la réhabilitation énergétique de la Mairie,
- 3) Demande d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la rénovation de l'éclairage public,
- 4) Demande d'une subvention au Conseil Départemental,
- 5) Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- 6) Information sur la Communauté de Communes,
- 7) Information des activités des Commissions,
- 8) Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ↳ Demande d'une subvention au titre du contrat nature avec la Région des Pays de la Loire.
- ↳ Demande de la DSIL (point 2 et 3).

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 FÉVRIER 2019

Délibération N°D-016-19

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de la séance du 05 février 2019 qui est de ce fait adopté.

**DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT NATURE
AVEC LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE**

Délibération N°D-017-19

Monsieur le Maire énonce la possibilité de déposer un dossier pour une demande de subvention au titre du contrat nature avec la Région Pays de la Loire pour l'opération suivante « Restauration des berges du camping ».

La subvention s'élèverait à 50% du montant des travaux.

Le Syndicat Intercommunal du Loir a informé dans un courrier du 16 mai 2018 qu'il participera aux travaux à hauteur de 4 000 €uros sachant que le devis est établi pour un montant HT de 31 640 €uros.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre du contrat nature avec la Région Pays de la Loire pour l'opération « Restauration des berges du camping ».

**2- DEMANDE D'UNE DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
ET D'UNE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
POUR LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE**

Délibération N°D-018-19

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ET de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2019, le projet susceptible d'être éligible est : **Réhabilitation énergétique de la Mairie.**

La réhabilitation énergétique de la Mairie est décomposée comme suit :

- Remplacement des menuiseries en bois en simple vitrage pour 26 594,83 €uros HT
- Isolation de la cage d'escalier menant au grenier pour 2 140,81 €uros HT
- Calorifugeage du circuit de chauffage dans la cave pour 1 852,24 €uros HT
- Coupe veille du matériel informatique, installation d'une horloge sur chaque VMC et installation de LED pour 6 207,20 €uros HT
- Installation d'une chaudière à condensation pour 7 997,93 €uros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce favorable à l'adoption du projet précité, et décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

ORIGINE DE FINANCEMENT	MONTANT HT
Autofinancement collectivité (70%)	31 355,11 €
DETR / DSIL (30%)	13 437,90 €
TOTAL HT	44 793,01 €

Le Conseil Municipal :

- ↳ Autorise Monsieur le Maire, Jean-Luc COMBOT, ou Monsieur le 1^{er} Adjoint, Jean-Louis LEBALLEUR à déposer une demande au titre de la D.E.T.R. ET de la D.S.I.L. pour l'année 2019,
- ↳ Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- ↳ Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- ↳ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Sachant qu'il ne peut être déposé seulement deux dossiers et qu'il est recommandé de classer les dossiers par ordre de priorité, le Conseil Municipal décide que cette opération sera présentée en priorité 1.

3- DEMANDE D'UNE DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET D'UNE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Délibération N°D-019-19

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ET de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2019, le projet susceptible d'être éligible est : **Rénovation de l'éclairage public Rue Léo Delibes et Place Baglan.**

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce favorable à l'adoption du projet précité, et décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

ORIGINE DE FINANCEMENT	MONTANT HT
Autofinancement collectivité (80%)	23 311,36 €
DETR (20%)	5 827,84 €
TOTAL HT	29 139,20 €

Le Conseil Municipal :

- ↳ Autorise Monsieur le Maire, Jean-Luc COMBOT, ou Monsieur le 1^{er} Adjoint, Jean-Louis LEBALLEUR à déposer une demande au titre de la D.E.T.R. ET de la D.S.I.L. pour l'année 2019,
- ↳ Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- ↳ Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- ↳ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Sachant qu'il ne peut être déposé seulement deux dossiers et qu'il est recommandé de classer les dossiers par ordre de priorité, le Conseil Municipal décide que cette opération sera présentée en priorité 2.

4- DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Délibération N°D-020-19

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'obtenir une subvention au titre du programme départemental de sauvegarde du patrimoine rural non protégé.

La restauration des lavoirs est une opération éligible.

La subvention maximale pour la commune est de 20%.

Toutefois pour pouvoir en bénéficier la subvention minimale est fixée à 1 500 €uros.

Monsieur le Maire présente un devis de réfection de la toiture des 4 lavoirs pour un montant HT de 29 612,61 €uros et un devis de l'aménagement paysager pour le lavoir Rue de Chatillon d'un montant HT de 247,85 €uros.

Le Conseil Municipal valide le projet de réfection des lavoirs et décide de déposer un dossier permettant d'obtenir une subvention.

5- COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délibération N°D-021-19

Monsieur le Maire, informe des biens non préemptés depuis le 15 janvier 2019 :

- 1 place de la république
AH 251, AH 248 et AH 252 appartenant à MAPA Société civile immobilière (DIA 003-2019)

- La Maladrerie
AM 107 appartenant à Marie VIGOUROUX (DIA 004-2019)

6- INFORMATION SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Néant.

7- INFORMATION DES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

Néant.

8- QUESTIONS DIVERSES

Courrier de la Région :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Région informant de l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 060 €uros au titre du Fonds régional d'urgence intempéries de mai et juin 2018 sur une subvention subventionnable de 48 240 €uros HT.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 26 mars 2019 à 20h00.

Séance levée à 13h00.

Signatures :

Jean-Luc COMBOT

Jean-Louis LEBALLEUR

Jean-Claude THEROUIN

Annick PETIT

Luc ARNAULT

~~François RONCIERE~~

Annette FOUSSARD

~~Dominique BONVILLE~~

Marie-France REYMOND

~~Pascal BRISSET~~

~~Claire ROULLIER~~

~~Stéphanie LEFFEVRE~~

~~Claude FILLATRE~~

Michèle PISSOT

~~Noëlle FREMONT~~